

Délibération n°2023-03-19b

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions modificatives de crédits : budget annexe déchets – n°1

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	56
Pouvoirs	13
Votants	69

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
			Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Vignal Isabelle.

Délibération n°2023-03-19b

Le Président explique que l'adoption d'une décision modificative n°1 au budget annexe Déchets 2023 est rendue nécessaire pour inscrire des crédits supplémentaires.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget annexe déchets 2023.

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,**

À Ussel, le 27 juin 2023

Le président,
Pierre Chevalier



ANNEXE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DECHETS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DES DEPENSES

Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	
673 - Titres annulés sur exercice antérieur	10 000,00 €	Erreurs redevance spéciale enlèvement ordures ménagères 2022
TOTAL	10 000,00 €	

DIMINUTION DES DEPENSES

Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	- 10 000,00 €	
6558 - Autres contributions obligatoires	- 10 000,00 €	Participation SYTTOM 19
TOTAL	- 10 000,00 €	

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	
---	---------------	--